

migration (M. MacEachen) établit de nouveaux bureaux de chasse aux emplois si les mesures du ministre des Postes (M. Kierans) mettent au chômage de nombreux ouvriers qualifiés. Le ministre a certes la responsabilité de son ministère. Il cherche à le rendre efficace, et c'est ce qu'il doit faire. Mais il ne peut se défaire de sa responsabilité collégiale de membre d'un gouvernement qui devrait songer au bien-être économique de tous les Canadiens.

On dirait qu'il existe un mouvement croissant vers le séparatisme administratif dans le gouvernement actuel. Le ministre des Transports (M. Hellyer) préconise à juste titre la suppression de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Le ministre des Finances (M. Benson) a des idées différentes.

Les imprimeurs demandent au ministre de l'Industrie et du Commerce de redresser une situation qui résulte des mesures de son collègue du cabinet, le ministre des Postes. J'espère que les deux ministres prêteront l'oreille à cette demande d'aide et que nous ne devrons pas, à l'avenir, présenter une longue liste des publications disparues pour convaincre le ministre qu'il n'a pas, en fait, suffisamment songé aux conséquences de ses actes destinés à faire renflouer ce ministère par les usagers des postes. Il aurait dû écouter ces personnes. Les imprimeurs auraient dû obtenir la possibilité d'exprimer leurs opinions et de présenter leurs données à un comité de la Chambre.

• (10.10 p.m.)

La situation est si grave que l'on devrait convoquer les porte-parole de ce secteur industriel devant le comité avant qu'il soit trop tard. Les Postes ont été en butte à bien des problèmes depuis des mois. Des sections importantes de la société redoutent les nouveaux tarifs. Les Canadiens risquent réellement de ne plus pouvoir communiquer entre eux. La menace de la concurrence américaine, toujours importante, s'est grandement accrue. Tout le problème devrait être entièrement revu avant qu'il ne soit trop tard. Il ne suffit pas que le ministre affirme sa sagesse. La triste vérité est dévoilée dans cet exposé. Des publications disparaîtront. Cette mesure a déjà fait des chômeurs et en fera d'autres. Quelques syndicats ont déjà indiqué qu'ils posteraient leur courrier aux États-Unis à destination du Canada; la poste canadienne devrait alors distribuer leurs publications sans encaisser un cent. Nous avons d'autres échos de différents endroits du pays et ce que nous entendons n'est pas très réjouissant. Une société de taille moyenne a indiqué que ses frais d'affranchissement augmenteraient de

257 p. 100; trois revues seraient supprimées et le tirage de trois autres serait réduit. On parle de compression de personnel. La *United Church Publishing House* indique que ses frais d'affranchissement passeront de \$40,000 à \$170,000, qu'elle subira des pertes dans ses recettes de publicité et qu'il lui faudra réduire son personnel. En Colombie-Britannique, un petit imprimeur signale que ses frais d'affranchissement passeront de \$5,613 à \$18,547. Deux publications supprimées. Des licenciements. L'association des amputés de guerre du Canada, cette merveilleuse organisation bien connue par les porte-clés qu'elle fournit estime que ses frais augmenteront de \$90,000. L'avenir de 42 amputés de guerre est en danger.

Et cela continue. Je lis dans le *Globe and Mail* du 26 mars qu'une revue fondée en 1935 et qui tirait à 4,600 exemplaires, dépose son bilan en raison de l'augmentation massive des tarifs postaux. Je lis le titre d'un autre article «*Canadian Journals forced into U.S.?*» La situation est grave et dans ce contexte, le document que j'ai cité prend toute sa valeur. Ce document n'est pas réjouissant, mais il nous faut l'étudier avant qu'il soit trop tard.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): J'apprécie toujours les observations à la Cassandra du député. Je crois que les membres affiliés à l'Association des industries d'art graphique, imprimeurs, dessinateurs et créateurs qui font partie de cette association, répercutent tous leurs frais sur leurs clients. Et un montant supplémentaire leur rapporte des bénéfices. Apparemment, ils ne sont pas disposés à admettre que les facteurs, les trieurs, bref les 48,000 employés du ministère des Postes, doivent être rémunérés aussi pour leur travail en fonction de ce qu'il coûte et sans imposer un lourd fardeau au contribuable.

Tous ces gens-là prétendent avoir le droit de puiser dans la poche du contribuable. Ils ne veulent pas admettre que les frais du ministère des Postes soient comptés et calculés de façon légitime. Ils préfèrent que ces subventions restent occultes—que le contribuable paye. Or c'est le contribuable lui-même qui n'est pas protégé dans ce cas-ci, car il ne peut recourir à un organisme comme l'Association de l'industrie des arts graphiques ou l'industrie de l'édition, que j'ai toujours été disposé à recevoir, et que j'ai reçues. Je les ai écoutées et je leur ai parlé. J'ai lu le rapport, bien que, le député l'a dit, il ne m'ait pas été adressé directement, mais par l'intermédiaire de mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin).